



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2026/097**

**Objet : Désignation d'un représentant de la commune au sein du  
Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat  
Sud Parisienne (ALEC Sud Parisienne)**

**Séance du mardi 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de  
membres

En exercice : 39

Présents à la  
séance : 34

Excusés  
représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
28 avril 2026  
DÉLIBÉRATION  
N°2026/097

**Objet** : Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Sud Parisienne (ALEC Sud Parisienne)

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-21,

**VU** les statuts de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Sud Parisienne en date du 15 décembre 2016,

**VU** le procès-verbal des élections municipales et communautaires du 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Sud Parisienne a notamment pour mission d'informer, conseiller et former sur la maîtrise énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, de conseiller la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction de bâtiments,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un représentant de la Ville de Ris-Orangis, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, au regard de la composition du Conseil d'Administration tel que précisé par les statuts,

**CONSIDERANT** que ce délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue, à moins que le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** les candidatures déposées,

**APRES DELIBERATION**

**Par un 1<sup>er</sup> vote : A l'unanimité**

**DECIDE** de procéder par un vote à main levée à la désignation du représentant de la Ville de Ris-Orangis pour siéger au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Sud Parisienne, dont le siège social est fixé à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 500 place des Champs Elysées BP62 91054 Evry-Courcouronnes Cedex.

2026/

Par un 2<sup>nd</sup> vote :

**PAR 30 VOIX POUR  
ET 9 ABSTENTIONS**

(G. Melin, S. Mercieca, S. Raffalli, S. Kelkoula, S. Medani,  
K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre, C.Tisserand)

**DESIGNE** Monsieur Bilel Moumni en qualité de représentant de la  
Ville de Ris-Orangis pour siéger au sein de l'Agence Locale de  
l'Energie et du Climat Sud Parisienne.

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 11 MAI 2026

Publié le : 11 MAI 2026

Notifié le :

La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication  
et de sa notification. Le  
Tribunal Administratif de  
Versailles peut aussi être  
saisi par l'application «  
Télérecours citoyens »  
accessible sur  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour expédition conforme  
Sonia Benameur  
Maire de Ris-Orangis

